



Fédération
Française
d'allergologie

PLATEFORME DE PROPOSITIONS

**de la Fédération française d'allergologie
et de ses différentes parties-prenantes**

La Fédération française d'allergologie regroupe la Société française d'allergologie (SFA), le Syndicat français des allergologues (SYFAL), l'Association nationale de formation continue en allergologie (ANA-FORCAL), le Collège des enseignants d'allergologie (CEA) et l'association de patients Asthme & Allergies (A&A). Elle a pour objectif d'organiser la spécialité mais aussi de sensibiliser la société au défi posé par les allergies qui touchent un Français sur trois.

Aujourd'hui, on estime à presque 30 % la part de la population française (soit 18 millions de personnes) qui souffrent d'une ou de plusieurs formes d'allergies, contre 3,8% seulement en 1968. Reflets du changement de nos modes de vie et des évolutions de notre environnement, les allergies restent néanmoins sous-diagnostiquées compte tenu de la faible reconnaissance dont elles font l'objet, alors qu'elles représentent la quatrième maladie chronique et la première cause d'absentéisme professionnel.

Car au-delà des effets de l'allergie sur la vie quotidienne des patients et ses impacts sur la vie tant professionnelle que personnelle, la pathologie représente également un coût pour la société : baisse de la productivité, arrêt de travail, hospitalisation, errance thérapeutique, etc. La prévalence de l'allergie et ses impacts sur la collectivité nécessitent une mobilisation de la société toute entière : pouvoirs publics, collectivités territoriales, entreprises et société civile car chacun peut agir, à son niveau.

En ce sens, un groupe de travail rassemblant la communauté allergologique, les patients et les services du ministère des Solidarités et de la Santé, a travaillé sur la définition de cette plateforme de propositions. Car il est aujourd'hui urgent de prendre conscience de l'impact des allergies sur l'organisation de notre société, nous vous invitons à prendre part à la mobilisation collective pour réduire les conséquences sanitaires et économiques de cette maladie sociétale.

Acteurs de la présente plateforme, notre contribution :

- Rendre compte, chaque année, de l'avancée et de la mise en œuvre des engagements pris à l'occasion de la signature de la charte pour mettre en valeur les progrès accomplis.
- Communiquer, en toute transparence, auprès du grand public et des différents partenaires, les méthodes de mise en œuvre et les résultats des actions engagées.
- Engager un travail collaboratif avec les citoyens mobilisés et la communauté médicale.

Élus locaux, notre contribution

- Améliorer le quotidien des enfants allergiques en leur permettant à tous, dès la crèche, d'accéder à des repas respectant les directives du Projet d'Accueil Individualisé (PAI) établies par le médecin.
- Proposer un kit pédagogique (défini par la Fédération française d'allergologie) pour former les personnels encadrants et de restauration scolaire sur la prise en charge de l'allergie alimentaire et sur la réglementation européenne INCO qui prévoit notamment de mettre en évidence la présence d'allergènes dans la liste des ingrédients. Ce kit pourrait également être décliné dans un format destiné aux enfants, dans le cadre des « cantines pédagogiques ».

- Améliorer l'air intérieur dans les écoles :

En aérant les classes le plus possible ;

En systématisant l'utilisation des produits à faible potentiel allergénique ou peu émissifs de Composés Organiques Volatiles pour les matériaux de construction, peintures, enduits, sprays et produits ménagers et matériaux d'activités manuelles.

- Améliorer l'air extérieur :

En favorisant les espèces d'arbres dont les pollens sont les moins allergisants tout en préservant la biodiversité ;

En renforçant et en généralisant les plans de lutte contre les espèces végétales et animales allergi-santes et invasives.

Fait à :

Le :

Signature :



Fédération française d'allergologie